

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Comité I

Tortue imbriquée

PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP15 Doc. 50, approuvé tel qu'amendé par le Comité I à sa troisième séance.

Concernant la tortue imbriquée

A l'adresse du Secrétariat

- 15.xx Le Secrétariat collabore avec Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC) et la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) et son Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW) à rechercher les possibilités de coopération y compris l'élaboration de propositions conjointes aux donateurs en prenant en considération les résultats de l'atelier régional sur la tortue imbriquée dans la région des Caraïbes et de l'Atlantique Ouest.